

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

100

100.2018.001

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE MONTs DOMES

Principe d'acquisition de lot dans les biens non délimités des Puys de la Vache et de la Mey

RAPPORT

Les Puys de la Vache et de la Mey (2 puys aux cratères égueulés, aux côtés du Puy de Lassolas) sont constitués chacun d'une parcelle en Biens Non Délimités, avec respectivement 127 et 89 propriétaires (de lots de différentes tailles).

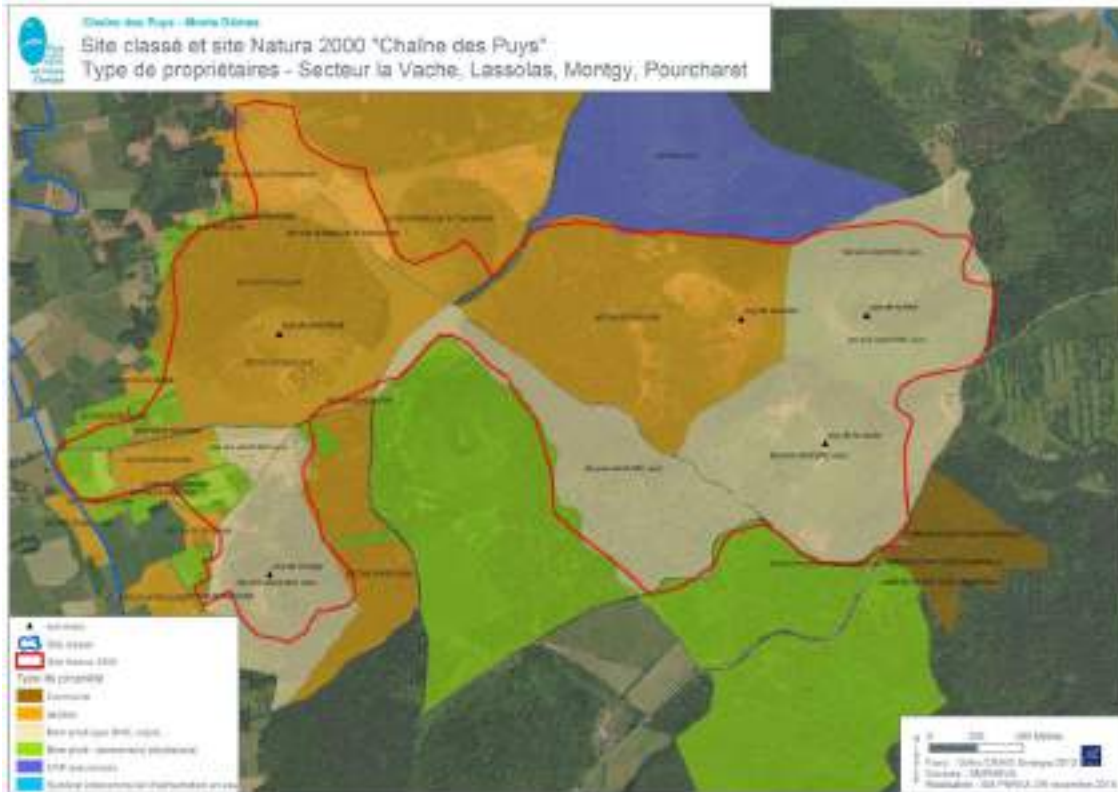
Depuis près de 20 ans, le SM PNRVA agit sur le site du Puy de la Vache, notamment pour l'amélioration du cheminement (aménagement et entretien annuel). Lors du premier aménagement en 1995, il existait encore une association gérant ce Puy, une Société Civile, héritage de l'exploitation de la carrière. Cette association est devenue caduque en 2002.

Actuellement, la mairie, le CD63 et le SM PNRVA travaillent depuis plus d'un an pour impulser la création d'une association de propriétaires qui engloberait ces 2 Puys, et qui permettrait leur gestion dans les objectifs du site patrimonial, avec des conventions à l'appui.

Certains propriétaires ne veulent pas avoir à s'impliquer dans la gestion de ce bien et donc ont décidé de vendre. Il est alors apparu opportun aux collectivités locales et actrices de la gestion de proposer l'acquisition de ces lots proposés à la vente, afin d'être encore plus présentes pour la gestion de ces Puys.

Si la mairie et le CD63 ne se limitent pas à priori sur le nombre de lots (et la surface) qu'ils pourraient acquérir, il est proposé que le SM PNRVA puisse faire l'acquisition à minima d'un lot (ou 2 lots) d'environ 1 ha au total (sachant que le prix du foncier proposé sera de 1000 à 1500€ /ha) afin d'être présent aux côtés des autres collectivités dans l'association de gestion.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Il vous est proposé :

- **D'autoriser le SM PNRVA à acquérir 1 lot ou l'équivalent d'environ 1 ha sur le Puy de la Vache,**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte d'acquisition.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer l'acte d'acquisition.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-100-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
100 **MONTS DOMES**
100.2018.002 Acquisition de deux parcelles sur le Puy de Vichatel

RAPPORT

Le SM PNRVA mène depuis plusieurs années un politique d'acquisition des parcelles du Puy de Vichatel : en effet, ce Puy est situé à proximité immédiate du château de Montlosier et présente le 2ème cratère le plus profond de la Chaîne des Puys après le Puy de Pariou.

Actuellement, le SM PNRVA est propriétaire du cratère et d'une grande partie des flancs du Puys. Ces acquisitions ont permis de tester et mettre en œuvre différentes actions qui entrent dans le cadre de la gestion de la Chaîne des Puys et de la gestion d'un site Natura 2000 :

- Création de cheminements avec des systèmes naturels et des matériaux locaux, réalisés en interne
- Expérimentation du troupeau mobile avec le LPA de Rochefort : principe de maintien des Habitats existants ou de réouvertures pas à pas dans le respect du site et des capacités du troupeau. Ces expérimentations serviront de base pour élaborer de futures formations (formation initiale ou continue)
- Site relais pour l'accueil des groupes suite à la fermeture en secteur central

La poursuite de l'acquisition de parcelles permettra d'aller vers un ensemble cohérent : les parcelles proposées sont majoritairement forestières, feuillus résineux mélangés, et leur gestion sera à envisager en lien avec les attentes paysagères et écologique du site patrimonial de la Chaîne des Puys.

Sur la carte ci-dessous, les parcelles propriétés du SM PNRVA sont en beige, celles proposées à l'acquisition entourées de bleu (ce qui va permettre de faire le lien avec des parcelles déjà propriété du SM PNRVA)



Le propriétaire des parcelles AB 91 et AB 103 (respectivement de 1.66 ha et 0.46 ha) est M. Giraudon. L'ensemble est estimé à 2500€ hors frais de notaire.

➤➤➤ **Il vous est proposé :**

- **D'autoriser le SM PNRVA à acquérir 2 parcelles sur le Puy de Vichatel**
- **D'autoriser le Président à signer les actes d'acquisition de ces 2 parcelles sur le Puy de Vichatel**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer les actes d'acquisition.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2018.001 Convention de pêche dans la RNN des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Deux cours d'eau principaux sont compris dans le périmètre de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle, dont les terrains sont propriété de l'Etat : le ruisseau de la Coualle Basse pratiqué occasionnellement par des pêcheurs de truite, et le ruisseau des Mortes qui n'est pas pêché.

La pêche sur le secteur de La Godivelle est gérée par l'AAPPMA La Donatoise. A ce jour, la pratique de la pêche dans la Réserve naturelle se fait sans aucun cadre administratif.

Un projet de convention visant à définir les modalités de mise à disposition du droit de pêche en rivière sur les propriétés de l'Etat, et dont la gestion est confiée au Parc des Volcans, vous est soumis.

Les principaux engagements sont les suivants :

- l'APPMA s'engage à mener sur les parcelles une gestion patrimoniale,
- aucun empoissonnement ou alevinage ne seront effectués,
- il n'y aura pas de travaux d'entretien des milieux,
- le droit de passage des pêcheurs ne pourra s'effectuer qu'en suivant la rive du cours d'eau et à moindre dommage.

Cette convention n'implique pas de contreparties financières entre les parties. Le personnel de la RNN des Sagnes de La Godivelle sera chargé de l'animer.

➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et l'AAPPMA La Donatoise une convention de pêche dans la RNN des Sagnes de La Godivelle.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-102-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer avec l'Etat et l'AAPPMA La Donatoise une convention de pêche dans la RNN des Sagnes de La Godivelle.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102

CEZALLIER

102.2018.002 Candidature à la gestion de l'ENS « Lac Pavin et Creux de Soucy »

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne accompagne la commune de Besse depuis 2003 sur la problématique d'eutrophisation du lac Pavin.

Depuis 2012, le syndicat mixte anime le contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin visant à restaurer la qualité du lac Pavin et à préserver trois autres lacs (Bourdouze, Montcineyre et Bordes). Ce contrat territorial arrive à échéance en septembre 2018 et le comité de pilotage de novembre 2017 a acté le fait qu'il n'y aura pas de suite à ce contrat, la plupart des actions pouvant être poursuivies à travers d'autres outils.

En effet, un territoire de 523 ha incluant le lac Pavin, son bassin d'alimentation, le Creux de Soucy et la forêt attenante, a été labellisé en Espace Naturel Sensible à l'initiative de la commune de Besse-et-Saint-Anastaise en 2011. L'élaboration du premier plan de gestion a été confiée en 2015 suite à une consultation au syndicat mixte du Parc des Volcans. Ce premier plan de gestion a été validé en comité de labellisation de décembre 2017.

La commune de Besse va lancer une consultation début 2018 afin de choisir un gestionnaire pour mettre en œuvre le premier plan de gestion 2018-2022 du site ENS Lac Pavin-Creux de Soucy. Devenir gestionnaire de cet ENS permettrait au syndicat mixte du Parc des Volcans de poursuivre, de façon cohérente, son action d'accompagnement et de gestion de ce site unique en France et emblématique du territoire, tout en préservant la confiance acquise auprès des acteurs. Cette candidature s'inscrit pleinement dans les objectifs de la charte 2013-2025 et notamment la disposition 2.2.1.2 « *Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire* ».

L'animation du plan de gestion mobiliserait l'équivalent d'un mi-temps par an de 2018 à 2023, incluant un appui d'ingénierie supplémentaire de chargé d'études pour assurer le surplus de travail engendré (études, suivis et bases de données naturalistes). Ce dernier serait mutualisé sur plusieurs sites du Cézallier dont la gestion est assurée par le Parc des Volcans (ENS Lac des Bordes, RNN Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jacquette) correspondant à 8 mois en 2018, financé à 100% (Mairie de Besse, Conseil départemental du Puy de Dôme et Etat-DREAL). Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2. Il sera basé administrativement au siège du Parc à Montlosier.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président :

- à répondre à la consultation concernant la gestion de l'ENS d'initiative locale « Lac Pavin-Creux de Soucy » en proposant que le syndicat mixte du Parc assure la mise en œuvre et l'évaluation du premier plan de gestion du site de 2018 à 2023 ;
- si le Syndicat mixte est retenu, à engager les démarches nécessaires pour le recrutement d'un CDD de 8 mois en 2018 (d'avril à novembre, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour assurer un appui à la gestion des ENS et RNN gérés par le syndicat mixte sur le Cézallier.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à répondre à la consultation concernant la gestion de l'ENS d'initiative locale « Lac Pavin-Creux de Soucy » et si le Syndicat mixte est retenu, à engager les démarches nécessaires pour le recrutement d'un CDD de 8 mois en 2018.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

11 BIODIVERSITE ET ESPECES REMARQUABLES
113 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES
113.2018.001 Projet de Contrat Vert et Bleu

RAPPORT

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes définit actuellement ses grandes orientations politiques en matière de biodiversité. Dans cette optique, il souhaite préciser et étendre l'outil « Contrat Vert et Bleu » préexistant en Rhône-Alpes à l'Auvergne. Les 2 Parcs naturels régionaux (Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) sont, notamment, ciblés pour définir et porté un tel outil.

Un Contrat Vert et Bleu est une opportunité pour le SMPNRVA afin de :

- ▶ Répondre à la demande de la Région en termes de politique d'investissement de façon ciblée en fonction des enjeux et besoins locaux,
- ▶ Légitimer le PNR en tant que porteur d'une politique régionale avec une transversalité interne,
- ▶ Formaliser dans un contrat les actions sur lesquelles le SMPNRVA a une plus-value, améliorer la visibilité / lisibilité de ses actions, assurer la complémentarité des outils,
- ▶ Pouvoir poursuivre et/ou engager certaines actions sur les enjeux prioritaires dont les outils supports actuels s'achèvent en 2018 (CT Lacs par exemple),
- ▶ Financer des actions de fonctionnement et d'investissements.

Il s'agit, sur la base d'un diagnostic territorial, de proposer **un programme opérationnel sur 5 ans en faveur de la trame verte et bleue et des continuités écologiques**. Ce contrat vert et bleu s'appuie sur **un animateur unique et peut comprendre plusieurs maîtres d'ouvrage**. Son programme d'actions doit contenir une part de **30% d'animation et 70% d'investissements** répartis en 4 volets :

- Pérennisation des espaces (intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme, ...)
- Travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques
- Amélioration des connaissances et fonctionnement écologique
- Ingénierie de projet, sensibilisation, communication.

Le SMPNRVA pourrait prioriser son projet de Contrat Vert et Bleu en application de la Charte 2013-2025 et des 10 enjeux majeurs définis pour assurer l'amélioration de la qualité de la trame verte et bleue :

1. Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est situé en tête des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne. Il abrite 4 150 km de cours d'eau de première catégorie et de **nombreux lacs naturels** (70% des lacs naturels du bassin Loire Bretagne), **tourbières, zones humides, sources**. Ainsi, pour la trame bleue, le SMPNRVA pourrait décliner une phase

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

opérationnelle sur les lacs naturels et tourbières du territoire en orientant les actions autour de la lutte contre les dégradations/atteintes à l'échelle des bassins versants et la maîtrise de la fréquentation touristique (connaissances, études préalables et travaux d'aménagements/restauration, acquisitions de matériel adapté à l'exploitation agricole ou forestière sur ces milieux sensibles, lutte contre les espèces invasives, signalétiques, acquisitions foncières, sensibilisation),

2. 60% du territoire est couvert de façon continue par des **milieux prairiaux, de landes et pelouses** (fauche et pâture) dont les estives (20% du territoire) concentrent les **milieux subalpins** auvergnats. Les milieux naturels du subalpin sont parmi les plus patrimoniaux, rares et menacés (changements climatiques, pressions touristiques et agricoles), à l'échelle du Parc mais aussi probablement du Massif central. Pour la trame verte, et en complémentarité avec les autres outils mobilisés, un projet de pérennisation de ces espaces subalpins pourrait être développé comme « sentinelles des changements climatiques » sur les Monts Dômes, Monts Dore et Monts du Cantal (programme d'actions autour de la caractérisation des milieux, suivis à mettre en place et des menaces puis études préalables et travaux d'aménagements / restauration, signalétiques, sensibilisation),
3. Avec une couverture de 31% du territoire, les **forêts** sont le **deuxième grand écosystème du Parc**. Leur diversité et leur richesse s'expriment aux divers étages d'altitude et d'exposition et sur des substrats variés. Sur certains secteurs du territoire, le SMPNRVA mène un inventaire et une cartographie des zones à fort potentiel de biodiversité afin d'orienter son action de conciliation de l'exploitation forestière avec le maintien voire l'amélioration de la biodiversité. De nombreuses plantations de résineux arrivent par ailleurs à maturité dans les massifs. L'exploitation forestière, notamment par coupe à blanc et sans précaution, génèrent des impacts potentiels sur le paysage, les sols et les milieux aquatiques et humides. Sur cette trame verte, l'objectif serait de cibler des secteurs prioritaires afin de proposer de la sensibilisation, des acquisitions de matériel adapté à l'exploitation forestière sur les milieux sensibles, de la signalétique et de l'acquisition foncière sur des réservoirs de biodiversité,
4. Enfin, à l'interface entre trame verte et bleue, le **plateau du Limon** est un territoire identifié pour de **multiples enjeux majeurs de la Charte et du Plan Parc** : réservoir de biodiversité avec de nombreuses zones humides, surface pastorale, continuités paysagère et écologiques (1 point noir cartographié dans le Schéma régional de cohérence écologique), etc. L'objectif serait, en partenariat avec Auvergne Estive, de réaliser un **diagnostic pastoral et environnemental** du territoire afin de définir un **programme d'actions** (travaux de restauration, d'équipements pastoraux, acquisitions foncières de réservoirs de biodiversité, acquisition de matériel adapté à l'exploitation agricole ou forestière en zones sensibles, étude préalable et travaux d'aménagement pour la continuités écologiques au nord du plateau-RD 3) visant **l'accompagnement et la promotion d'une activité pastorale durable, garante du maintien de la qualité environnementale du site et conciliant les différents usages**.

L'année 2018 pourrait constituer **la phase préalable de diagnostic et d'établissement, concertés, d'un programme opérationnel multi partenarial** dont le SMPNRVA serait l'animateur mais pas le maître d'ouvrage de l'ensemble des actions. Cette phase serait donc consacrée aux échanges avec les partenaires et maîtres d'ouvrages potentiels afin de définir précisément et répartir sur les 5 ans, les actions à mener, sur la base du diagnostic et des priorisations ci-dessus. Elle se concrétiserait par la rédaction du contrat vert et bleu et des fiches opérationnelles. Un temps d'échanges avec les co-financeurs potentiels en fin d'année (révision des programmes d'intervention des Agences de l'eau, notamment) permettrait de finaliser la rédaction du Contrat Vert Bleu début 2019 en vue de sa validation, par l'ensemble des partenaires, avant l'été 2019.

Pour assurer cette phase préalable, le SMPNRVA mettrait du personnel de chargés de mission, en transversalité, à disposition à hauteur de 30 jours en 2018 et 15 jours en 2019, évalués à 10 000 euros et nécessiterait une prestation pour évaluer précisément les actions de travaux retenues. Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pourrait prendre en charge le coût de cette phase préalable sur la partie prestation, dont le montant n'est pas encore chiffré.

➤➤ Il vous est proposé de valider le principe que le SMPNRVA puisse porter un Contrat Vert et Bleu selon les priorisations décrites ci-dessus et d'autoriser le Président à engager les demandes de financement auprès du Conseil régional afin d'assurer la phase préalable sur 2018 et mi-2019.

DELIBERATION

Le Bureau valide le principe que le SMPNRVA puisse porter un Contrat Vert et Bleu selon les priorisations décrites ci-dessus et autorise le Président à engager les demandes de financement auprès du Conseil régional afin d'assurer la phase préalable sur 2018 et mi-2019.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2018.001 Animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense

RAPPORT

Ce projet d'animation d'un réseau d'acteurs autour de la fonctionnalité des tourbières du Cézallier et de l'Artense a fait l'objet d'un premier rapport validé par le bureau d'avril 2017.

Ensuite lors d'un second bureau le 14/12/2017, vous avez validé le nouveau plan de financement et autorisé le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ce dernier comprend notamment la réalisation de nombreuses études sur les tourbières, pour un budget global d'environ 185 000 €TTC, et a nécessité le lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Ce marché comporte les 13 lots suivants :

- Lot 1 : Etude des diatomées de la tourbière de Pierrefite
- Lot 2 : Contribution au diagnostic fonctionnel hydro-écologique de la tourbière de Pierrefite
- Lot 3 : Etude piscicole et astacicole de la tourbière de Pierrefite
- Lot 4 : Analyse de la qualité d'eau et des sédiments de la tourbière de Pierrefite
- Lot 5 : Analyse des sols du bassin versant de la tourbière de Pierrefite
- Lot 6 : Analyses d'effluents concernant le bassin versant de la tourbière de Pierrefite
- Lot 7 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière des Chastelets
- Lot 8 : Etude du bassin versant de la tourbière du Jolan en vue de caractériser les flux de nutriments et d'eau
- Lot 9 : Diagnostic fonctionnel des tourbières du plateau de Chastel sur Murat et étude du contexte hydro-géomorphologique du plateau
- Lot 10 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière de Chandroux et étude géomorphologique de son bassin versant
- Lot 11 : Mise en place d'un suivi à moyen et long terme de secteurs types du fond d'exploitation de la carrière de tourbe de Greil-Rascoupet
- Lot 12 : Etude batrachologique de la tourbière de Greil-Rascoupet et du Couderc
- Lot 13 : Analyse des potentialités de restauration de l'ancienne tourbière du Couderc

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 19 décembre 2017 et la date limite de réception des offres a été fixée au 15 janvier 2018.

A cette date, 11 candidats ont répondu à 1 ou plusieurs lots du marché.

Aucune proposition n'ayant été reçue pour les lots 5, 6 et 8, ces 3 lots sont infructueux.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20180214-133-2018-001-DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Du fait de la faible valeur estimée des prestations relatives aux lots 5 et 6 (moins de 2 000 €HT chacun), une simple consultation sur devis va être réalisée.

Pour le lot 8, d'une valeur estimée supérieure à 25 000 €HT, une nouvelle consultation dans le cadre d'un MAPA va être effectuée.

Concernant les 10 autres lots, une commission technique (composée d'agents du PNRVA) s'est réunie le 15 janvier 2018 afin d'analyser les différentes offres.

Pour 6 de ces 10 lots, une seule proposition a été reçue. Toutes ces propositions sont conformes au cahier des charges et respectent le budget alloué à chacune de ces prestations.

Pour les 4 autres lots, plusieurs offres ont été reçues.

Ci-dessous les tableaux de classement pour ces 4 lots :

LOT 1 : Etude des diatomées de la tourbière de Pierrefite

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
CNRS	5 640,00 €	4,00	6,00	10,00	1
AQUABIO	13 998,00 €	1,61	6,00	7,61	2

LOT 3 : Etude piscicole et astacicole de la tourbière de Pierrefite

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
FDPPMA 15	3 675,00 €	4,00	6,00	10,00	1
TELEOS SUISSE	8 880,00 €	1,66	6,00	7,66	3
ATHOS ENVIRONNEMENT	6 882,00 €	2,14	6,00	8,14	2

LOT 4 : Analyse de la qualité d'eau et des sédiments de la tourbière de Pierrefite

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
ATHOS ENVIRONNEMENT	11 118,00 €	4,00	6,00	10,00	1
CESAME	14 910,00 €	2,98	6,00	8,98	2

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

LOT 12 : Etude batrachologique de la tourbière de Greil-Rascoupet et du Couderc

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
SHNAO	4 500,00 €	4,00	6,00	10,00	1
RURAL CONCEPT	5 760,00 €	3,13	6,00	9,13	2
ECO STRATEGIE	8 910,00 €	2,02	6,00	8,02	3

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prestataires retenus par la commission technique :

PRESTATIONS	CANDIDATS RETENUS	MONTANTS (TTC)
Lot 1 : étude diatomées de la tourbière de Pierrefite	CNRS	5 640 €
Lot 2 : contribution au diagnostic fonctionnel hydro-écologique de la tourbière de Pierrefite	Cabinet Pierre GOUBET	8 589 €
Lot 3 : Etude piscicole et astacicole de la tourbière de Pierrefite	FPPMA 15	3 675 €
Lot 4 : analyse de la qualité d'eau et des sédiments de la tourbière de Pierrefite	ATHOS environnement	11 118 €
Lot 7 : diagnostic fonctionnel de la tourbière des Chastelets	Cabinet Pierre GOUBET / INSELBERG	15 000 €
Lot 9 : diagnostic fonctionnel des tourbières du plateau de Chastel sur Murat et étude du contexte hydro-géomorphologique du plateau	Cabinet Pierre GOUBET / INSELBERG	49 550 €
Lot 10 : diagnostic fonctionnel de la tourbière de Chandroux et étude géomorphologique de son bassin versant	Cabinet Pierre GOUBET / INSELBERG	21 220 €
Lot 11 : mise en place d'un suivi à moyen et long terme de secteurs types du fond d'exploitation de la carrière de tourbe de Greil-Rascoupet	Cabinet Pierre GOUBET	4 700 €
Lot 12 : étude batrachologique de la tourbière de Greil-Rascoupet et du Couderc	SHNAO	4 500 €
Lot 13 : analyse des potentialités de restauration de l'ancienne tourbière du Couderc	Cabinet Pierre GOUBET	7 800 €

➤➤➤ Il vous est d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018

LE PRESIDENT
François MARION



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-133-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.001

Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac.



Pour l'année 2018, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien pour une période de 8 mois sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-401-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.002 RNN Chastreix-Sancy et Vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde saisonnier.

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour et de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) de la Montagne du Mont, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde saisonnier pour une durée de 6 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN et de l'ENS,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN et de l'ENS, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, suivi des travaux de restauration du sentier du Puy de Sancy...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...)...
- contribuer aux suivis écologiques (suivi oiseaux, insectes et plantes)
- rédiger un rapport d'activité des actions menées ces 6 mois.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et de l'autorité fonctionnelle des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion aux RNN (83 % dont 80 % Chastreix-Sancy et 20 % RNN Chaudefour) ainsi que par des financements issus de la gestion de l'ENS (20 %).

➤➤➤ Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 6 mois, comprise entre le 1^{er} mai et le 30 novembre 2018, sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.003 Poste saisonnier hôte(sse) d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2018.

Il s'agit d'un poste d'hôte(sse) chargé de l'accueil des groupes et du public estival.



Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôte(sse) d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1er mai 2018 au 31 août 2018 sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-401-2018-003-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.004 Animation 2018 du site Natura 2000 « Monts Dore » - Recrutement de personnel saisonnier.

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu en 2018 dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-401-2018-004-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Il s'agit de :

- ▶ 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » à répartir sur la période estivale pour une durée de 6 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

▶▶▶ **Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de Gardes Natura 2000 saisonniers et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.005 Animation 2018 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » - Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation 2018 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats,
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives,
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Garde Nature permanent sur le Cantal et la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-401-2018-005-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Il s'agit de :

- 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période estivale pour une durée de 5 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

➤➤➤ **Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de Gardes Natura 2000 saisonniers et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2018.006 Accueil du public à la maison du Parc - Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

La Maison du Parc à Montlosier, accueille les visiteurs durant la période d'**Avril à Octobre**.

Divers outils et supports de promotion des patrimoines du territoire y sont installés.

Une exposition permanente présente les spécificités du Parc, ainsi que les missions du syndicat mixte. Une salle accueille des expositions temporaires en lien avec la programmation culturelle.

L'espace boutique se démarque en proposant une gamme de produits renforçant l'identité du territoire et valorisant les filières artisanales et ressources locales.

La Maison du Parc n'accueille pas moins de 12000 visiteurs sur l'année.

Une chargée d'accueil et d'animation, permanente est présente durant toute cette période à la maison du Parc. Pour assurer une ouverture 7jours sur 7 et notamment sur les temps de récupération de cette personne, un contrat saisonnier complémentaire est nécessaire.

Après la mise en place d'un contrat d'aide à l'emploi en 2017, nous reviendrions à une formule d'embauche d'un saisonnier en contrat à durée déterminée, de droit public.

Ainsi, **il vous est proposé de :**

- ▶ **Créer un poste de saisonnier, de 24h semaine sur 5 mois et demi (de mi-avril à fin septembre) et d'autoriser le Président à signer le contrat de travail, sur la base de l'indice brut 347 de la fonction publique territoriale, dans les conditions de l'article 32° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-401-2018-006-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
401 **RESSOURCES HUMAINES**
401.2018.007 Contrat d'assurance risques statutaires

RAPPORT

Notre collectivité est adhérente au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il est nécessaire de mettre en place une procédure de marché public afin de souscrire des contrats d'assurance couvrant ces risques.

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, aux termes de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 26), peut souscrire pour l'ensemble des Collectivités et Etablissements publics du département, des « contrats groupe » auprès d'une compagnie d'assurance.

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche permet une mutualisation des risques et ainsi d'obtenir des taux et garanties financières attractifs.

Dans ces conditions, il apparaît intéressant pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne de se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.

A cet effet, il est nécessaire que le syndicat mixte délibère afin de donner mandat au Centre de Gestion à effet de négocier, pour son compte, des contrats groupes d'assurance statutaire auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée :

➤➤➤ Il vous est proposé d'adhérer à la procédure engagée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et de charger le Centre de gestion à négocier des contrats d'assurance groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales et établissements territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation ; le Parc se réserve, au vu des conditions proposées, la faculté d'adhérer ou non à ces contrats groupes :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption ;**
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.**

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- la durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019.
- le régime du contrat : capitalisation.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURALE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS PN**
504.2018.001 Application des tarifs pour l'année 2018

RAPPORT

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2018 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2017	Prix TTC au 01/03/2018
Volcanologie Chaîne des Puys carte+livret(bilingue) Ed.2017	23,85 €	25,00 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule) Ed.2017	11,85 €	15,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €	9,65 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €	9,50 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Raconte moi le Parc »	4,00 €	4,00 €
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €	15,00 €
Cahier coloriage	4,50 €	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €	4,00 €
Dépêche Faune sauvage	4,00 €	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,00 €	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,00 €	5,00 €
Sac à dos	25,00 €	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €	0,50 €
Cartes Postales Chaudesfour	0,50 €	0,50 €
Poster Faune	3,00 €	3,00 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €	11,00 €
Casquette	10,00 €	10,00 €
Couteau d'Aurillac	39,00 €	39,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	4,50 €	4,50 €
Podomètre	4,50 €	4,50 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Bâton de rando	29,50 €	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €	2,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €	3,50 €
Posters panoramiques	6,00 €	6,00 €
Gobelets réutilisables	1,00 €	1,00 €
Carnet de voyage dans le Parc des Volcans	19,90 €	19,90 €

EDITIONS IGN	Prix TTC au 01/03/2017	Prix TTC au 01/03/2018
Carte IGN Auvergne 1/250 000	6,20 €	6,30 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,85 €	7,90 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,85 €	7,90 €
Carte IGN Cantal 1/25000	12,00 €	12,50 €
Carte IGN Sancy 1/25000	12,00 €	12,50 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	12,00 €	12,50 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	12,00 €	12,50 €
Carte IGN Riom 1/25000	12,00 €	12,50 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 01 /03/2017	Prix TTC au 01 /03/2018
G.R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16,20 €	16,40 €
G.R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	15,70 €	15,90 €

CHAMINA	Prix TTC au 01 /03/2017	Prix TTC au 01 /03/2018
P.R. Sancy Artense (nouvelle édition)	10,00 €	10,00 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13.50 €	13.50 €
P.R. Chaîne des Puys	15,00 €	15,00 €
Carte et guide pédestre Sancy	9,50 €	9,50 €
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8,00 €	8,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15.50 €	15.50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	8,00 €	8,00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15,00 €	15,00 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €	6,50 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,00 €	7,00 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,50 €	24,50 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €	13,70 €
Le Cantal cœur du Massif	10,00 €	10,00 €
30 Lacs naturels d'Auvergne	12,50 €	12,50 €

DIVERS	Prix TTC au 01/03/2017	Prix TTC au 01/03/2018
Livret Chaîne des Puys Ed A	5,00 €	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,00 €	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,00 €	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €	5,50 €
Guide Balades Nature dans les Volcans	14,00 €	17,90 €
Topoguide Escalade	22,00 €	22,00 €
Guide entre Terre et Eau Ed FRANE	7,00 €	7,00 €
Livret Faune Sauvage Ed FRANE	5,00 €	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,00 €	5,00 €
Guide Itinéraire Nature Ed FRANE	7,00 €	7,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €	21,90 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	86,00 €	86,00 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,50 €	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €	15,00 €
Livre Les toques vertes	11,50 €	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,50 €	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €	7,60 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,00 €	6,00 €
Guide Fleurs sauvages Ed Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,60 €	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,90 €	4,90 €
Quelle vache la salers	4,50 €	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €	19,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2018
 Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

La ferrandaise	29,00 €	29,00 €
Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €	13,50 €
Livre Pierre de Volcans	49,00 €	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €	33,50 €
Livre Peintre et Bâtisseurs Chaudefour	9,00 €	9,00 €
Guide Géologique Auvergne - BRGM	24,90 €	24,90 €
Plantes comestibles Ed.Debaisieux	16,50 €	16,50 €
Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €	25,00 €
Livre "Papillon Azuré"	12,00 €	12,00 €
La Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €	9,50 €
Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €	24,90 €
Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €	29,90 €
L'art de la pétrification	12,00 €	12,00 €
Croyances, superstitions, mystères de nos régions	16,50 €	16,50 €
Livre L'Artense le dernier royaume d'Auvergne	25,00 €	25,00 €
Livre L'Histoire d'une montagne cantalienne	10,00 €	10,00 €
Livre A la découverte des volcans d'Auvergne	10,00 €	10,00 €
Livre "Talpa & la chaîne des Puys"	14,50 €	14,90 €
Miel de Montagne 250 g	6,00 €	6,00 €
Miel de Montagne 500 g	9,90 €	9,90 €
Pâtés Rillettes Salers	4,50 €	4,80 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	5,00 €	5,00 €
Biscuits Croquants	3,95 €	4,00 €
Brioche à la Tome	6,80 €	6,80 €
Vinaigre de miel	4,90 €	6,00 €
Moutarde au miel	4,20 €	4,20 €
Huile d'olive bio	6,50 €	6,50 €
Pâte à tartiner noisettes miel	6,00 €	6,00 €
Colonne 3 miels	10,00 €	10,00 €
Jus de pomme artisanal	3,50 €	3,60 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €	7,90 €
Tisanes	4,00 €	4,50 €
Pain d'épices	5,50 €	5,50 €
Aromates	4,00 €	4,00 €
Sirop artisanal	4,00 €	4,50 €
Confitures artisanales	4,50 €	4,50 €
Cornets de murat	5,00 €	5,20 €
Compotes artisanales	4,00 €	4,50 €
Chutneys	4,90 €	5,50 €
Saucisses sèches de viande salers	8,90 €	8,90 €
Glaces et sorbets	2,80 €	2,80 €
Café pré dosé	1,00 €	1,00 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,60 €	7,60 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2018
 Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €	24,40 €
Cassette VHS Volcans	9,90 €	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €	19,00 €
Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €	14,95 €
CD Musique Traditionnelle	12,00 €	12,00 €
CD Musique Traditionnelle	15,00 €	15,00 €
Torchons Passion des Toiles	5,00 €	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €	18,00 €
Tour du Cou	19,90 €	19,90 €
Liqueur Gentiane 15° ou gentiane/cassis	11,50 €	11,50 €
Liqueur Gentiane 16°	13,90 €	13,90 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €	14,00 €
Savon végétal au lait de vache salers	5,00 €	5,50 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €	9,90 €
Painturlulu	16,50 €	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €	14,90 €
Sac de billes	3,60 €	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €	9,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €	9,50 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €	22,90 €
Pâte à modeler	5,90 €	5,90 €
Savon végétal miel	6,00 €	6,00 €
Pack 4 savons ou kit bien être	18,00 €	18,00 €
Bougies végétales (miel etc..)	5,00 €	5,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €	1,20 €
Puzzle "Drôles de petites bêtes"	14,90 €	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	21,50 €	21,50 €
Lave émaillée petit modèle	6,50 €	6,50 €
Lave émaillée moyen modèle	12,00 €	12,00 €
Lave émaillée grand modèle	20,00 €	20,00 €
Dessous de plat	38,00 €	39,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €	15,00 €
Cartes postales lithographie/aquarelle	1,00 €	1,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2018
 Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Bière artisanale 33 cl	2,60 €	2,60 €
Bière artisanale 75 cl	5,70 €	5,80 €
Bière artisanale BIO	5,70 €	5,80 €
Cerf volant kit	7,00 €	7,00 €
Cerf volant prêt à voler	10,00 €	10,00 €
Bijoux fantaisie recyclés	16,00 €	16,00 €
Accessoires opizut emballés	8,00 €	8,00 €
Déco grés/céramique petit modèle	6,00 €	6,00 €
Déco grés/céramique grand modèle	20,00 €	20,00 €
Poterie petit modèle	10,00 €	10,00 €
Poterie moyen modèle	12,00 €	12,00 €
Poterie grand modèle	15,00 €	15,00 €
Posters Eau de Chauffour	6,00 €	6,00 €
Puzzle Chaine des Puys	19,90 €	19,90 €
Produits comestiques	12,00 €	12,00 €
Minéral sous blister	3,90 €	3,90 €
Flacon minéraux	2,90 €	2,90 €
Kit 2 pelotes mohair soie	27,00 €	27,00 €
Kit 3 pelotes mohair soie	42,00 €	42,00 €
Bonnet ou kit 2 pelotes 100 % mohair	29,00 €	29,00 €
Echarpe tricotée	39,50 €	39,50 €
Echarpe tissée	42,50 €	42,50 €
Mitaines ou gants fantaisies	29,50 €	29,50 €
Pelote de laine à l'unité	10,50 €	10,50 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux, ci-dessus, à compter du 1er mars 2018.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux, ci-dessus, à compter du 1^{er} mars 2018.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20180214-504-2018-001-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2018.001 Avis du Syndicat mixte relatif à la Carte communale (CC) de la commune de Cros

RAPPORT

La **commune de Cros** a arrêté son projet de **Carte communale** par décision du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de deux mois à compter de la réception du projet** de Carte communale, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de Carte communale le 11 décembre 2017 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de Cros a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de Carte communale de Cros repose sur trois orientations générales définies dans le projet communal, à savoir :

- > La lutte contre la déprise démographique tout en maîtrisant l'urbanisation future.
- > Le développement d'une dynamique économique locale et durable.
- > La préservation et la valorisation d'un cadre de vie de grande qualité.

Le projet de Carte communale prévoit une densification du bourg et de son tissu urbain existant, tout en limitant les constructions dans les hameaux de moins de cinq habitations. La quasi-totalité de son territoire est classée en zone non constructible, permettant de préserver les espaces agricoles et naturels. La commune souhaite recycler les logements vacants pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux et participer également à la transition écologique du territoire.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc.



Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de Carte communale de la commune de Cros.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 16 janvier 2018, s'est réuni le 14 février 2018 à 14h00 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Madame PICARD (1 voix), et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir FABRE), GARDES (1 voix + 1 pouvoir GAY), MARION (1 voix + 2 pouvoirs BONNICHON et GISCARD D'ESTAING).

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2018.002 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Chanat-la-Mouteyre

RAPPORT

La **commune de Chanat-la-Mouteyre** a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 24 octobre 2017 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 13 novembre 2017 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le **19 juin 2013** par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.

Par délibération, le Conseil municipal de Chanat-la-Mouteyre a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Chanat-la-Mouteyre repose sur trois orientations générales définies dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

- Protéger les ressources environnementales et paysagères, contribuant à la mise en valeur de la Chaîne des puys.
- Conforter l'attractivité du territoire, et accueillir pour cela de nouveaux habitants.
- Accompagner le développement urbain par la mise en valeur d'un cadre de vie de qualité.

Le projet de PLU prévoit une réduction importante des surfaces à urbaniser par rapport au POS, en faveur des espaces agricoles et naturels, ainsi qu'une densification du tissu urbain existant pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Les espaces naturels et agricoles, tout comme les éléments constituant la Trame verte et bleue (TVB), sont protégés à travers divers outils règlementaires. L'intégration paysagère et la qualité des futurs projets d'aménagement situés en périphérie du tissu urbain existant sont encadrées par des OAP.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20180214-A-2018-002-DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

➡➡ Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Chanat-la-Mouteyre

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 février 2018
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le